

# Agriculture et élevage à Saint-Vincent-les-Forts

## Organisation du Groupement pastoral de Mouriaye

### Gestion pastorale de l'estive

par Jean Yves ROLLAND et Dominique BARON

#### **L'agriculture à Saint-Vincent-les-Forts (RGA 2000)**

La commune de Sait-Vincent-les-Forts s'étend sur 2 282 ha pour une population de 206 habitants. On y recense neuf exploitations agricoles professionnelles, pour un total de 14, y compris les pluriactifs. Ces 14 exploitations disposent d'une superficie moyenne de 57 ha, les neuf professionnelles s'étendant sur une superficie moyenne de 79 ha. Soit un total de  $57 \times 14 = 798$  ha.

Pour mesurer l'évolution de l'agriculture sur la commune, en 1979 le R.G.A. (Recensement général de l'agriculture) faisait apparaître la situation suivante : 29 exploitations d'une superficie moyenne de 26 ha. Soit un total de 754 ha. On constate ainsi à Saint-Vincent-les-Forts le phénomène assez classique en la matière, à savoir une diminution du nombre d'exploitants, tout en conservant une superficie agropastorale stable sur l'ensemble de la commune, voire en légère augmentation.

L'activité agricole reste donc soutenue sur la commune, même si elle résulte d'un nombre d'exploitants qui ne cesse de baisser depuis une trentaine d'années. En analysant davantage les chiffres du R.G.A. relatifs au cheptel, on observe même une augmentation du cheptel de bovins depuis une trentaine d'années, puisque celui-ci est passé de 586 en 1979 à 600 en 2000.

Ce cheptel bovin, le plus important sur la commune, se décompose en 326 vaches adultes se répartissant en 223 vaches allaitantes et 103 vaches laitières. Il faut noter un phénomène assez rare, qui mérite d'être souligné à Saint-Vincent-les-Forts, en matière de vaches laitières. Avant la mise en place des quotas laitiers en 1984, on dénombrait sur la commune 164 vaches laitières pour 15 exploitations laitières ; en 1988, 4 ans après la mise en place des quotas, il ne restait plus que 5 exploitations laitières pour 65 vaches ; en 2000, même s'il ne reste plus que 3 exploitations laitières le nombre de vaches laitières est en augmentation significative, puisque ces trois exploitations détiennent 103 vaches passant quotidiennement au quai de traite.

Sont présents également sur la commune un élevage équin (une dizaine de juments poulinières) et un élevage porcin en intégration.

Il faut noter que la création du barrage de Serre-Ponçon a profité à la commune sur le plan touristique sans en modifier l'agriculture, puisque seule une dizaine d'hectares en limite de l'ancienne commune d'Ubaye, se sont retrouvés immergés.

## Le pastoralisme sur la commune

Sur la commune on dénombre quatre unités pastorales (Cf. enquête pastorale de 1997) :

- Mouriaye, 350 ha, louée au Groupement pastoral,
- La Montagnette, 100 ha, aujourd'hui abandonnée, car difficile d'accès et sans équipement et sans eau ; elle était autrefois utilisée par un petit troupeau ovin local,
- Pellegrin, 12 ha, louée à un éleveur ovin transhumant,
- le camping, 32 ha.

## Le Groupement pastoral de Mouriaye

De par les effectifs bovins détenus par chaque adhérent, l'unité de Mouriaye ne peut satisfaire tous les besoins d'inalpage des troupeaux. La capacité d'accueil de ce site est fixée à 110 U.G.B. (Unité gros bétail) et un contingentement est imposé à chaque adhérent.

Depuis toujours, Mouriaye présente deux avantages majeurs pour les éleveurs :

- la proximité de ce pâturage permet l'estive des femelles vêtant au cours de l'été ou d'animaux convalescents nécessitant une surveillance accrue,

- le coût de l'estive bien qu'identique pour les postes habituels à d'autres alpages (garde-ien, fournitures, etc...) se trouve, dans le cas de Mouriaye, diminué des frais de transport des animaux, les éleveurs assurant eux-mêmes les différents mouvements d'animaux.

## Historique de l'organisation des éleveurs

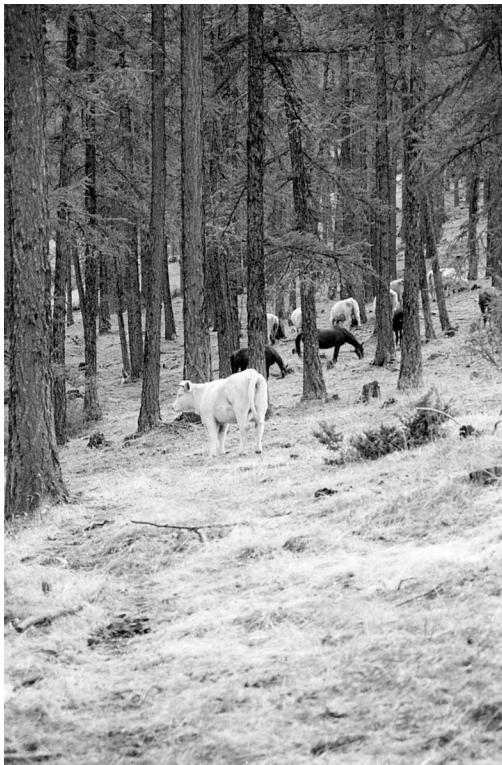
Jusqu'en 1993 inclus, la gestion de l'unité pastorale était assurée directement par la Mairie au moyen d'une commission municipale des pâturages. Cette commission s'occupait d'organiser les activités pastorales sur les territoires communaux, soit le camping municipal utilisé par les éleveurs de la mi-mai à la mi-juin, et Mouriaye de la mi-juin à début octobre.

En avril-mai les éleveurs étaient invités à communiquer à la Mairie le nombre de bêtes qu'ils souhaitaient estiver au camping municipal et à Mouriaye. La commune embauchait un berger pour la durée du pâturage du 10 juin au 10 octobre en moyenne. Elle couvrait également tous les frais d'estive (sel, équipements etc...). En fin de saison l'ensemble de ces charges était divisé par le nombre d'U.G.B. estivées par les éleveurs et c'est le percepteur qui émettait "les rôles" correspondants adressés à chaque éleveur pour le règlement des sommes dues par chacun d'entre eux.

Comme on le voit, le fonctionnement était simple et n'occasionnait aucun souci particulier aux éleveurs.

Les pratiques pastorales sur le camping municipal, situé au bord du Lac de Serre-Ponçon, étaient reliées à celles de Mouriaye. Ce site était pâturé de la mi-mai à la mi-juin par une partie des animaux montant ensuite à Mouriaye. Sa gestion pastorale obéissait à des règles établies avec la commune (nombre de bêtes, calendrier de pâturage, installation et entretien des clôtures électriques, fertilisation et ébousage avant l'arrivée des touristes).

Le berger, embauché pour la période où les animaux pâtraient à Mouriaye, était un



**Photos 1 et 2 :**  
Troupeau bovin  
du groupement pastoral  
au pâturage  
dans le mélézin  
*Photos F. Bouroulet  
et CERPAM*

éleveur local retraité, dont le fils avait pris la succession sur l'exploitation. Il possédait une solide connaissance du lieu et de son utilisation pastorale par les bovins. Compte tenu des équipements de l'époque, son travail consistait dans un premier temps à rassembler les bêtes jusqu'aux points d'eau ; au cours de cette opération il pouvait ainsi observer chacune d'entre elles et distribuer les premiers soins si nécessaires, ou avertir les éleveurs propriétaires concernés en cas d'intervention sanitaire plus importante. Il s'occupait également de distribuer le sel sur les différents points répartis sur le pâturage, réglait quotidiennement l'orientation du pâturage en fonction de ses observations sur l'état de la végétation. Ainsi guidés dans une direction, les animaux exploraient et pâtraient librement les différentes zones du pâturage. Le berger restait ainsi sur Mouriaye de 8 h à 17 h.

Dans ces conditions d'utilisation, il était difficile de mobiliser les éleveurs dans la gestion globale de l'alpage, d'autant que la plupart d'entre eux avaient à gérer d'autres quartiers d'estive de façon individuelle ou collective à l'intérieur de Groupements pastoraux, puisque Mouriaye ne leur permettait d'estiver qu'une partie de leurs animaux.

Pour autant, l'embroussaillement de la zone basse inquiétait les éleveurs, comme on l'a noté précédemment.

L'émergence d'un projet de gestion pastorale sur l'ensemble du site incluant tout à la fois une réorganisation en parcs clôturés, la mise en place d'équipements, une réflexion sur le calendrier de pâturage, appelait un partenariat approfondi avec le gestionnaire forestier (O.N.F.) et le propriétaire (la commune). Ce projet ne pouvait se cantonner à résoudre le seul souci des éleveurs à faire régresser l'embroussaillement de la zone basse, car comme nous le verrons en seconde partie de cette présentation, le diagnostic pastoral initial avait mis en évidence d'autres dysfonctionnements dans les pratiques pastorales jusqu'alors mises en œuvre.

Une solide mobilisation des éleveurs était indispensable. Elle pouvait ainsi permettre :

- d'expliquer et de connecter les différentes problématiques de gestion du mélézin sur tous les plans : économique, sylvicole, environnemental et touristique, ainsi que sur le plan pastoral. Ce dernier plan affichait de plus clairement le souci de la Municipalité de faciliter les pratiques pastorales des éleveurs

de la commune et *de facto* le maintien de leur activité d'élevage,

- d'établir avec des éleveurs motivés et comprenant mieux les problématiques ci-dessus, un plan de gestion pastoral global à la fois sur le camping municipal et à Mouriaye.

Le 8 avril 1994, une première réunion de restitution du diagnostic pastoral initial est organisée. Elle rassemble les éleveurs, l'ONF et le Conseil municipal. La mise en place d'un Groupement pastoral y est abordée. Le 22 avril, soit quinze jours après, les éleveurs après s'être concertés, ont souhaité s'organiser en Groupement pastoral (G.P.) lors d'une l'Assemblée générale constitutive. Le G.P. fut ensuite agréé le 31 janvier 1995.

sur cette zone basse au moyen d'une clôture électrique qui en détermine le périmètre et la sépare notamment de la zone haute.

A la mi-juillet les animaux passent dans la zone haute. Celle-ci représente une superficie d'environ 170 ha. Elle s'étale de 1650 m en altitude basse à plus de 1900 m (limites naturelles imposées par le relief). Le couvert est à 75% sous mélèzin, mais au-delà il laisse place aux pelouses d'altitude à recouvrement herbacé variant de 60 à 100%. Les animaux sont contenus sur cet espace par une clôture électrique assurant la séparation avec la zone basse et avec l'unité pastorale de la commune voisine de Montclar au sud ; au nord et à l'est, les limites du pâturage sont assurées par le relief plus ou moins franchisable par des bovins.

Sur la partie inférieure de cette zone haute se trouve la parcelle forestière n° 25, en cours de régénération en 1993 ; d'une contenance de 25 ha, elle est délimitée par une clôture fixe en barbelés qui assure sa mise en défens. Cette parcelle était ouverte au pâturage pour un passage rapide du troupeau durant quelques jours vers le 25 septembre jusqu'à début octobre.

Puis les animaux sont ramenés sur la zone basse pour pâtruire les repousses permettant de prolonger l'estive de quelques jours jusqu'au 5 ou 10 octobre.

A l'automne 1993 après avoir enregistré ces pratiques, une tournée de fin d'estive a conduit aux observations suivantes :

- le pâturage était assez hétérogène et irrégulier dans le parc du bas, avec des secteurs surpâturés (présence d'espèces à rosette), des secteurs excentrés inexplorés par les animaux et des refus herbacés et ligneux sur toute la surface ;

- le pâturage était plus soutenu sur la zone haute, notamment dans les mélésins subalpins et les pelouses sèches à fétuque ovine, allant parfois jusqu'au surpâturage. Par contre les mélésins sur pente moyenne à forte étaient nettement moins utilisés ;

- enfin, les surfaces dégagées par les coupes forestières n'étaient pas bien pâturées (beaucoup d'herbe couchée et les épilobes refusées).

Face à ce constat initial et avec la mise en place du Groupement pastoral, il a été proposé aux éleveurs plusieurs modifications dans l'organisation globale de l'estive (Camping municipal et Mouriaye).

## **A partir de 1994, le fonctionnement commence à évoluer**

Tout d'abord le camping municipal et Mouriaye sont l'objet de deux conventions pluriannuelles de pâturage séparées au bénéfice du Groupement pastoral alors en cours d'agrément. La première est négociée avec la Mairie seule, la seconde avec la Mairie et l'O.N.F. Consenties toutes les deux à titre gratuit, elles définissent, grâce aux cahiers des charges qui leur sont annexés, les nouvelles règles de fonctionnement technique permettant la mise en œuvre d'une gestion pastorale bâtie avec les éleveurs, la Mairie et l'O.N.F., résultant du constat initial de 1993.

Ainsi pour le Camping, la période de pâturage est fixée pour une période de un mois, pour 90 bovins. Les animaux doivent avoir quitté les lieux au plus tard le 10 juin, de façon à préparer au mieux l'accueil des campeurs. Un retour éventuel des animaux est autorisé après le 15 septembre. Ces nouvelles dispositions donnent davantage de souplesse à la fois à la Mairie pour améliorer la qualité de l'accueil touristique, comme aux éleveurs qui ont la possibilité de pâturer sur cet espace à l'automne.

Quant à Mouriaye, le cahier des charges prévoit une redéfinition des conditions d'exploitation pastorale en fonction de la révision de l'aménagement forestier prévu en 2000 ; il permet un chargement de 110 UGB ou 120 têtes sur une période allant du 15 mai au 15 octobre.

Durant cette période, de 1997 à 2001, la mesure agro-environnement de la vallée de l'Ubaye (M.A.E.), a permis au Groupement de maintenir l'emploi d'un berger sur Mouriaye. Cette présence permanente durant l'estive a été la garantie de la mise en œuvre d'une gestion pastorale stricte sur le site. Celle-ci se poursuit aujourd'hui par la contractualisation depuis 2002, par le Groupement pastoral, d'un C.T.E.

## **Des aménagements pastoraux sont dans le même temps réalisés**

Pour Mouriaye, suite à la restitution du diagnostic initial et des propositions de modifications de la gestion pastorale avec les travaux d'aménagement pastoraux qui en découlaient, l'appropriation par les éleveurs



fut quasi immédiate, et dès le 31 mai 1994, à l'issue d'une tournée sur le terrain, l'utilisation du pâturage de Mouriaye fut redéfinie spatialement. Ainsi trois parcs distincts furent mis en place :

- le parc du bas d'une superficie de 45 ha,
- le parc médian, de 136 ha équipé de deux nouveaux points d'abreuvement,
- la zone haute, ramenée à 117 ha, bordée dans sa partie inférieure par la parcelle 25 en cours de régénération.

En 1995 les améliorations se poursuivent par la création du parc "des Terres Noires" d'une superficie de 28 ha. Suite aux observations de l'année précédente, l'ensemble de ce secteur était mal exploré par les animaux. Un point d'eau existant entartré, a été remis en état permettant la réalisation de ce parc. Cette nouvelle organisation en parcs clôturés s'est ensuite maintenue.

De 1996 à 1999 différents aménagements ont été également réalisés :

- installation de trois passages canadiens fixes sur les pistes forestières permettant la circulation des camions grutiers à 13 tonnes /essieu,
- achèvement de la rénovation des clôtures avec dépose et évacuation des anciens barbelés et autres fils de fer rouillés avec rectifications localisées du tracé en accord avec l'O.N.F.,
- aménagement de deux points d'eau supplémentaires à la Fontaine de l'Ane et en partie plus centrale du parc médian,
- mise en place d'un parc de contention et de tri à l'entrée du parc du bas, permettant les interventions sur les animaux et faciliter

**Photo 3 :**  
Point d'eau et abreuvoir  
dans le mélèzin  
Photo CERPAM

Parcs	Superficie	Entrée	Sortie	Effectifs	Repasse
Camping bas	15 ha	13 mai	25 mai	65	Possible à
Camping haut	15 ha	26 mai	11 juin	65	l'automne
Mouriaye bas	46 ha	12 juin	2 juillet	75	5 à 8 jours
Terres noires	28 ha	10 juin	6 juillet	25	sur les parcs du bas
Médian Mouriaye	104 ha	3 juillet 7 juillet	25 juillet 25 juillet	75 } 100 25 au total	A l'automne
Parcelle 25	25 ha	26 juillet	2 août	100	2 jours à l'automne
Zone haute de Mouriaye	120 ha	3 août	30 sept.	100	
Total	353 ha				

**Tab. I :**

Calendrier de pâturage

tant le travail des éleveurs lors des mouvements d'animaux.

Enfin en 2000, la réalisation d'un impluvium en zone haute, d'une contenance de 600 m<sup>3</sup> a permis de limiter les circulations d'animaux, qui dès lors ont pu s'abreuver en restant sur la zone haute, sans plus avoir besoin de redescendre au Pas de Mouriaye, évitant ainsi les piétinements inutiles.

### Calendrier de pâturage actuel

Cf. Tab. I, ci-dessus.

### Principales évolutions de la gestion pastorale

A l'issue de ces neuf années d'exploitation (1994-2002) et compte tenu des variations climatiques annuelles, la gestion pastorale du mélézin de Mouriaye a ainsi évolué par ajustements successifs, et elle atteint aujourd'hui des résultats quasiment optimum.

- La séquence de pâturage, dans le mélézin séparé en quatre parcs (parc du bas, les Terres Noires, le parc médian et la partie basse de la zone haute) donne un impact de note 4 (3 à 4 suivant les différents faciès de végétation) à savoir (Cf. Grille de raclage CERPAM - Guide pastoral \*) : l'ensemble de la strate herbacée est bien consommée, quelques rares touffes refusées, et les espèces les moins appétentes sont consommées irrégulièrement.

- Un pâturage encore un peu plus précoce est possible sur le parc du bas. Il a d'ores et déjà permis d'accueillir les animaux devant libérer le camping plus tôt.

- La zone haute, maintenant équipée d'un point d'abreuvement, joue un rôle tampon pour l'ensemble de l'estive notamment en cas de sécheresse estivale, elle permet de réguler la pression de pâturage dans les parcs sous mélézin.

- La repousse sur les parcs bas et médian permet de prolonger la durée d'inalpage de 8 à 10 jours suivant la pluviométrie estivale.

- L'utilisation de la parcelle 25 en cours de régénération en début d'estive augmente l'offre pastorale en quantité et en qualité.

## Résultats zootechniques sur les animaux

Les bêtes estivées sont des vaches adultes taries ou allaitant un veau, des génisses de 18 mois et quelques juments. Pour le cheptel allaitant la race dominante est la Charolaise ; pour les laitières la Montbéliarde et l'Abondance dominent. Des croisées charolais - races laitières et quelques Salers complètent l'effectif.

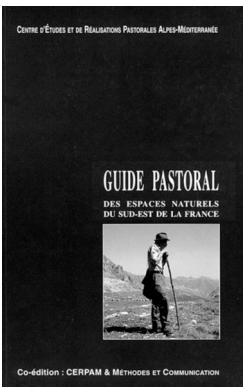
Tout au long des neuf années écoulées nous avons pu constater avec les éleveurs que les animaux descendant de Mouriaye dans un état d'engraissement satisfaisant. En 2000 une pesée a été réalisée sur dix bovins, afin de vérifier nos appréciations d'état d'engraissement des années précédentes en constituant un échantillon du cheptel estivé sur le site, par tranche d'âge.

Les résultats bruts ont permis de constater un G.M.Q. (Gain moyen quotidien de poids vif) de 450 g. Ces opérations de pesée n'étant pas simples à mettre en place, nous ne les avons pas renouvelées par la suite.

## Conclusion

Ce suivi de dix années a permis, outre l'acquisition d'un référentiel technique pastoral sous mélézin, de mener une opération de développement dans toutes ses dimensions, en permettant de mobiliser les éleveurs à la gestion d'un territoire présentant des enjeux multiples. La mesure agroenvironnement (M.A.E.) de la vallée de l'Ubaye de 1997 à 2001, puis le C.T.E. contractualisé en 2002, ont permis d'accompagner cette motivation des éleveurs.

**J.-Y.R., D.B.**



\* CERPAM & Méthodes et communication -  
Guide pastoral  
des espaces naturels  
du sud-est de la France,  
1996

Jean-Yves ROLLAND  
Président du  
Groupement pastoral

Dominique BARON  
CERPAM  
Route de la Durance  
04100 Manosque